

Rwanda-génocide-France

Refus d'asile de Mme Habyarimana: décision "scandaleuse" pour les enfants

PARIS, 24 jan 2007 (AFP) - Les enfants du président rwandais tué en 1994 dans un attentat ont dénoncé mercredi la décision "scandaleuse" d'un organisme français de ne pas accorder l'asile politique à sa veuve, Agathe Habyarimana.

Cette décision est "de toute évidence scandaleuse et inique" dans la mesure où elle "condamne la victime et lave le criminel", écrivent trois enfants du président assassiné Juvénal Habyarimana dans un communiqué.

Mme Habyarimana, qui est réfugiée en France après avoir été évacuée par les autorités françaises en 1994, est accusée par le gouvernement de Kigali d'avoir fait partie des personnes qui auraient planifié le génocide.

Le génocide a fait 800.000 morts parmi la minorité tutsie et les Hutus modérés, selon l'ONU.

Le 4 janvier, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a débouté Mme Habyarimana de sa demande d'asile estimant qu'elle aurait été impliquée "en tant qu'instigatrice ou complice" de ce génocide.

"En refusant de lui octroyer le statut de réfugiée, l'OFPRA prend partie et s'associe à ses détracteurs, qui lancent des accusations non vérifiées", indique notamment le communiqué des enfants, qui met vivement en cause l'actuel régime du président Paul Kagame.

La réaction des enfants du président assassiné, un Hutu, intervient à la veille d'une audience publique, jeudi, de la Commission des recours des réfugiés (CRR) qui devra confirmer ou infirmer la décision de l'OFPRA concernant Mme Habyarimana.

La veuve du président assassiné est partie civile dans l'enquête du juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière sur l'attentat contre l'avion de son mari.

Le magistrat français a délivré en janvier neuf mandats d'arrêt dans ce dossier contre des proches du président Paul Kagame.

Dans son ordonnance, il a recommandé également des poursuites contre le président Kagame devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour sa "participation présumée" à l'attentat contre l'avion présidentiel. Après ces décisions judiciaires, M. Kagame a rompu les relations diplomatiques entre son pays et la France, qu'il a accusée d'avoir été complice du génocide.

abm/phv/fal

Tous droits réservés : ©AFP International